|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Comité technique  Cinquante‑sixième session Genève, 26 et 27 octobre 2020 | TC/56/10 Rev.  Original : anglais  Date : ~~18 août~~ 25 septembre 2020 |
| *à examiner par correspondance* |  |

Fusion possible du BMT et du TWC

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

# Résumé

Le présent document a pour objet de présenter un projet de mandat pour un éventuel organe unique regroupant les travaux du Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur (TWC) et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT).

Le TC est invité :

1. à approuver la création et le mandat du TWM, couvrant les activités du TWC et du BMT, comme indiqué au paragraphe 8 du présent document;
2. sous réserve de ce qui précède, à recommander au Conseil :

de créer le TWM avec le mandat susmentionné avec effet à compter de 2022; et

d’élire le président du BMT en qualité de président du TWM, pour un mandat prenant fin en même temps que la cinquante‑septième session ordinaire du Conseil, en 2023.

Le présent document est structuré comme suit :

Résumé 1

Rappel 2

projet de mandat d’un éventuel organe unique regroupant les travaux du TWC et du BMT 2

Examen par les groupes de travail techniques 3

ANNEXE Mandat du Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur (TWC) et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT)

Les abréviations suivantes sont utilisées dans le présent document :

BMT : Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN

TC : Comité technique

TWA : Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

TWC : Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur

TWF : Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

TWO : Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

TWP : Groupes de travail techniques

TWV : Groupe de travail technique sur les plantes potagères

# Rappel

À sa cinquante‑cinquième session tenue à Genève les 28 et 29 octobre 2019, le TC a examiné les résultats de l’organisation la même semaine des sessions du TWC et du BMT (voir les paragraphes 136 à 138 du document TC/55/25 “Compte rendu”).

Le TC a pris note des rapports du TWC et du BMT sur la répétition du contenu présenté aux réunions des deux groupes de travail et a noté que le TWC et le BMT étaient convenus qu’il faudrait une seule ouverture de session et des introductions pour les deux réunions se tenant en même temps. Il a en outre noté qu’il était difficile pour l’hôte des sessions conjointes d’organiser deux cérémonies d’ouverture et deux réceptions.

Le TC a pris note des observations et des propositions du TWC et du BMT sur l’organisation des sessions la même semaine et est convenu d’inviter le Bureau de l’UPOV à élaborer un projet de mandat pour un éventuel organe unique regroupant les travaux du TWC et du BMT pour examen par le TWC et le BMT et de faire rapport aux autres TWP, à leurs sessions en 2020. Le mandat éventuel serait ensuite examiné par le TC, compte tenu des observations du TWC et du BMT, ~~à sa cinquante‑sixième session,~~**[[1]](#endnote-2)** en 2020.

# projet de mandat d’un éventuel organe unique regroupant les travaux du TWC et du BMT

Le projet de mandat ci‑après est proposé pour un éventuel organe unique regroupant les travaux du TWC et du BMT :

Dénomination :

Groupe de travail technique sur les méthodes et techniques d’essai (TWM)

Tâches :

Conformément aux instructions du Comité technique :

1. examiner des méthodes pertinentes pour l’examen DHS;
2. examiner et fournir des conseils en ce qui concerne les logiciels et le matériel utilisés pour :
   1. les protocoles d’essai et l’analyse de données DHS
   2. l’enregistrement et le transfert de données
   3. l’analyse d’images
   4. les données biochimiques et moléculaires.
3. examiner les questions relatives aux protocoles d’essai et à l’analyse de données;
4. examiner les possibilités d’application des techniques biochimiques et moléculaires à l’examen DHS;
5. élaborer des directives relatives à la gestion et à l’harmonisation des bases de données;
6. le cas échéant, à élaborer des directives relatives aux méthodes biochimiques et moléculaires et à leur harmonisation;
7. suivre l’évolution générale des techniques biochimiques et moléculaires;
8. se tenir au courant des applications des techniques biochimiques et moléculaires à l’amélioration des plantes;
9. servir de cadre à des discussions sur l’utilisation de techniques biochimiques et moléculaires en ce qui concerne la notion de variété essentiellement dérivée et l’identification des variétés.

## Examen par les groupes de travail techniques**[[2]](#endnote-3)**

Lors de leurs sessions tenues en 2020, le TWV[[3]](#footnote-2), le TWO[[4]](#footnote-3), le TWA[[5]](#footnote-4), ~~et~~ le TWF[[6]](#footnote-5), le TWC[[7]](#footnote-6) et le BMT[[8]](#footnote-7) ont examiné les documents TWP/4/12 et BMT/19/7 “Organisation des travaux du BMT et du TWC”, y compris le mandat d’un éventuel organe unique regroupant les travaux du TWC et du BMT (voir les paragraphes 100 et 101 du document TWV/54/9 “Report”; les paragraphes 75 à 77 du document TWO/52/11 “Report”; les paragraphes 85 à 87 du document TWA/49/7 “Report”; ~~et~~ les paragraphes 92 et 93 du document TWF/51/10 “Report”; les paragraphes 81 à 86 du document TWC/38/11 “Report”; et les paragraphes 29 à 35 du document BMT/19/15 “Report”).

Le TWV, le TWO, le TWA et le TWF ont pris note du projet de mandat d’un éventuel groupe de travail regroupant les travaux du TWC et du BMT.

Le TWO est convenu que l’organe unique regroupant les travaux du TWC et du BMT devrait conserver la possibilité de prévoir la participation des obtenteurs, des chercheurs et d’autres experts concernés.

Le TWA s’est félicité des travaux sur les méthodes biométriques réalisés par le TWC, ainsi que de ceux menés par le BMT aux fins du renforcement des possibilités d’application des techniques moléculaires à l’examen DHS. Le TWA est convenu que ces activités devaient être développées et poursuivies.

~~Les observations formulées par le TWC à sa trente‑huitième session prévue du 21 au 23 septembre 2020 et par le BMT à sa dix‑neuvième session prévue du 23 au 25 septembre 2020 feront l’objet d’un additif au présent document.~~ Le TWC et le BMT sont convenus que leur fusion permettrait d’aborder les sujets d’intérêt commun aux deux groupes. Ils ont pris note de la diversité des sujets prévus dans le projet de mandat et sont convenus de mettre en garde contre des débats techniques moins approfondis. Ils ont estimé que le niveau de pertinence des débats au sein du nouvel organe devait être maintenu afin d’éviter une baisse de l’intérêt des experts à participer.

Le TWC et le BMT sont convenus que de nouvelles modalités d’organisation des réunions pourraient être envisagées afin de faciliter la participation d’experts de différentes disciplines. Cela pourrait inclure la possibilité de participer à distance et la création de groupes de travail pour des sujets spécifiques. Le TWC et le BMT sont convenus de proposer d’examiner régulièrement la question de la création d’un organe unique qui engloberait les travaux du TWC et du BMT afin de traiter toutes les questions découlant de la fusion.

Le BMT est convenu de la nécessité d’organiser l’ordre du jour durant la semaine pour discuter de sujets spécifiques. Il est convenu que la fréquence des réunions devait être prise en considération.

~~14.~~ Le TC est invité :

a) à approuver la création et le mandat du TWM, couvrant les activités du TWC et du BMT, comme indiqué au paragraphe 8 du présent document;

b) sous réserve de ce qui précède, à recommander au Conseil :

i) de créer le TWM avec le mandat susmentionné avec effet à compter de 2022; et

ii) d’élire le président du BMT en qualité de président du TWM, pour un mandat prenant fin en même temps que la cinquante‑septième session ordinaire du Conseil, en 2023.

[L’annexe suit]

ANNEXE  
  
Mandat du Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur (TWC) et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT)

Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur (TWC)

À sa dix‑huitième session tenue du 17 au 19 novembre 1982, le TC a établi le Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur (TWC) (voir le paragraphe 32 du document TC/XVIII/13 “Compte rendu de la dix‑huitième session du TC” tenue à Genève du 17 au 19 novembre 1982) :

“Le groupe de travail devra tout d’abord dresser un inventaire des programmes et des systèmes de traitement des données existants. Il devra ensuite axer ses travaux sur les deux sujets suivants :

“i) étude des problèmes de codification et de normalisation des entrées, afin de permettre l’échange d’informations;

“ii) établissement d’une analyse comparative des méthodes appliquées aux plantes allogames pour l’examen des caractères distinctifs, de l’homogénéité et de la stabilité et pour l’interprétation statistique des renseignements obtenus et élaboration d’une proposition de solution commune plus satisfaisante”.

À sa dix‑septième session ordinaire tenue le 14 octobre 1983, le Conseil a approuvé l’établissement du TWC par le TC (voir le paragraphe 116 du document C/XVII/15 “Compte rendu de la dix‑septième session ordinaire du Conseil” tenue à Genève du 12 au 14 octobre 1983).

Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT)

À sa vingt‑sixième session ordinaire tenue le 29 octobre 1992, le Conseil a approuvé la création du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT) (voir le paragraphe 27 du document C/26/15 relatif au Compte rendu de la vingt‑sixième session ordinaire du Conseil tenue à Genève le 29 octobre 1992).

À sa trente‑huitième session tenue du 15 au 17 avril 2002, le BMT a approuvé le mandat du BMT, tel qu’il est reproduit ci‑après (voir le paragraphe 204 du document TC/38/16 relatif au Rapport de la trente‑huitième session du TC tenue à Genève du 15 au 17 avril 2002) :

Le BMT est un groupe ouvert aux experts de l’examen DHS, aux spécialistes en techniques biochimiques et moléculaires et aux obtenteurs, dont le rôle consiste :

i) à suivre l’évolution générale des techniques biochimiques et moléculaires;

ii) à se tenir au courant des applications des techniques biochimiques et moléculaires à l’amélioration des plantes;

iii) à examiner les possibilités d’application des techniques biochimiques et moléculaires à l’examen DHS et à rendre compte de ses réflexions au Comité technique;

iv) le cas échéant, à élaborer des directives relatives aux méthodes biochimiques et moléculaires et à leur harmonisation et, en particulier, à contribuer à l’élaboration du document TGP/15, intitulé “Nouveaux types de caractères”. Ces directives devaient être élaborées en commun avec les groupes de travail techniques;

v) à examiner les initiatives des groupes de travail techniques en ce qui concerne la création de sous‑groupes pour les plantes cultivées, en tenant compte des informations existantes et de la nécessité de disposer de méthodes biochimiques et moléculaires;

vi) à élaborer, conjointement avec le TWC, des directives relatives à la gestion et à l’harmonisation de bases de données biochimiques et moléculaires;

vii) à prendre connaissance des rapports des sous‑groupes pour les plantes cultivées et du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT;

viii) à servir de cadre à des discussions sur l’utilisation de techniques biochimiques et moléculaires en ce qui concerne la notion de variété essentiellement dérivée et l’identification des variétés.

[Fin de l’annexe et du document]

1. Modifications pour rendre compte des ajustements découlant de la procédure relative à l’examen des documents par correspondance (voir la circulaire E-20/094 du 23 juillet 2020). [↑](#endnote-ref-2)
2. Le texte nouveau ajouté dans cette section rend compte de l’état d’avancement des travaux au 25 septembre 2020, conformément à la demande du TC d’inclure les observations du TWC et du BMT sur ce sujet (voir le paragraphe 7 du présent document). [↑](#endnote-ref-3)
3. à sa cinquante‑quatrième session tenue du 11 au 15 mai 2020. [↑](#footnote-ref-2)
4. à sa cinquante‑deuxième session tenue du 8 au 12 juin 2020. [↑](#footnote-ref-3)
5. à sa quarante‑neuvième session tenue du 22 au 26 juin 2020. [↑](#footnote-ref-4)
6. à sa cinquante et unième session tenue du 6 au 10 juillet 2020. [↑](#footnote-ref-5)
7. à sa trente-huitième session, tenue du 21 au 23 septembre 2020. [↑](#footnote-ref-6)
8. à sa dix-neuvième session, tenue du 23 au 25 septembre 2020. [↑](#footnote-ref-7)